



LE MARIAGE

DANS L'ESPACE MISSIONNAIRE TARDENOIS-VESLE



Diocèse de
Reims-Ardenne

L'ÉGLISE PARTAGE VOTRE JOIE

Vous avez pris la décision de vous marier et de confier au Seigneur votre couple et la famille que vous allez fonder. L'Église accueille votre projet avec joie et y prend sa part, tout particulièrement pour que la préparation de ce grand moment vous permette de le vivre pleinement, non seulement le jour de la cérémonie, mais tout au long de votre vie.

Cette préparation comportera des rencontres avec des animateurs et d'autres couples se préparant au mariage, ainsi que des rencontres avec le prêtre qui célébrera votre mariage.

LE MARIAGE, SACREMENT

Le mariage à l'église est un **sacrement**, c'est-à-dire un **signe visible de la présence et de l'action de Dieu** dans notre vie. Le mariage est l'alliance entre un homme et une femme, unis par un même amour.

Le sacrement de mariage sanctifie l'union d'un homme et d'une femme et situe l'amour des époux au cœur de l'amour de Dieu pour l'humanité. C'est un engagement pris par un couple devant Dieu, et Dieu lui-même s'engage dans cette union du couple.

La dignité de cet engagement s'articule sur les quatre piliers que scelle l'échange des consentements : **la liberté, la fidélité, l'indissolubilité et la fécondité.**

Chacun des fiancés doit être pleinement libre au moment de son engagement¹. Les conjoints se promettent fidélité, et cette promesse est source de confiance réciproque. En tant que Sacrement, le mariage chrétien ne peut être rompu, il est indissoluble.

Signe du sacrement : l'échange des consentements et des alliances.

Paroles du sacrement : « Je te reçois comme époux (se) et je me donne à toi. »

Symbole du sacrement : l'engagement et la vie conjugale du couple qui fait référence à l'union du Christ et de l'Église²

INSCRIPTION

– Contacter dès que possible la Maison Paroissiale de votre paroisse, aux heures de permanence, et au moins 9 à 12 mois avant la date du mariage.

– La présente note d'information vous sera remise, accompagnée de la plaquette de présentation de l'Espace Missionnaire Tardenois-Vesle.

¹ C'est ainsi qu'une personne déjà mariée à l'église et divorcée ne peut se marier à nouveau à l'église

² Source : www.eglise.catholique.fr

– Il vous sera demandé de remplir une fiche d'inscription, qui officialisera votre demande. En particulier, vous indiquerez le lieu, la date et l'heure souhaités pour la célébration. Nous essaierons de respecter vos choix, dans la limite des autres mariages à célébrer. A défaut, nous vous recontacterons pour trouver une autre possibilité.

Nota Bene : les mariages sont célébrés les samedis, **soit à 15h00, soit à 16h30**

– Au début du mois de janvier, les inscriptions de l'année sont en général clôturées. Tous ceux qui s'inscrivent après cette date sont pour l'année suivante.

– Après votre inscription, les futurs mariés sont convoqués par l'équipe de la préparation pour la première rencontre.

LISTE DES PIECES A FOURNIR

Le dossier doit être complet 2 mois avant la date prévue pour le mariage

1. Dossier de demande de mariage rempli lisiblement et signé.
2. Extrait d'acte de naissance complet pour mariage (datant de moins de 3 mois à la date du mariage). A demander par les fiancés à la mairie de leur lieu de naissance (NB : une photocopie n'est pas valable).
3. Extrait d'acte de baptême complet pour mariage (datant de moins de 6 mois). **C'est la paroisse qui effectue la demande.** A vous de nous donner précisément la date et le lieu de votre baptême le plus rapidement possible car les délais auprès des différents évêchés de France peuvent parfois être assez longs.
4. Certificat de Mariage civil (délivré le jour du mariage à la mairie). Si le mariage religieux à lieu juste après le mariage civil, remettre ce certificat au prêtre avant le mariage religieux.
5. Deux déclarations d'intentions des deux fiancés (à faire lors d'une prochaine rencontre avec le prêtre, de manière séparée) ; datées et signées par les fiancés et par le prêtre.
6. Chaque fiancé(e) doit avoir au moins un témoin, maximum deux. Les témoins doivent être majeurs ; ils peuvent ne pas être baptisés. Indiquer pour chacun(e) leur nom (plus nom de naissance pour les femmes mariées), prénom et adresse.

LA PREPARATION AU MARIAGE

POURQUOI PARTICIPER A UNE PREPARATION ?

Pour rencontrer d'autres couples qui font la même démarche

Pour aborder tous les sujets qui peuvent poser questions pour l'un ou l'autre avec des couples plus âgés et avec un célébrant, prêtre ou diacre.

Pour parler de l'engagement dans le mariage et dans le mariage chrétien (Dieu est-il au cœur de notre démarche ?)

Pour permettre de se redire les conditions favorables pour vivre dans la durée cet engagement (Dialogue, pardon, temps pour soi ...)

LE DEROULEMENT DE LA PREPARATION

– La préparation se fait sur 2 journées qui se veulent des temps d'échange, de partage, dans le respect de chacun, et de joie bien sûr.

Les réunions ont lieu au *Centre de Préparation au Mariage (CPM)* à Fismes. Le CPM est commun aux six paroisses de l'Espace Missionnaire *Tardenois-Vesle* : ARDRE, RIVES DE VESLE, MONT SAINT LIE, ENTRE VESLE ET ARDRE, TARDENOIS, et URBAIN II

Equipe Responsable de la Préparation :

Prêtres : Pères Arnaud TOURY, Etienne RUHATILJULI, Claude SOUDANT
Marie-Laure et Jean-Joseph MEBE ; Catherine et Pascal TINTILLIER ; Christine et Jean-François WURTZ

C'est l'équipe du CPM qui vous invitera aux 2 journées de réflexion pour mieux vous préparer à votre mariage. Les dates vous seront communiquées dès qu'elles seront disponibles.

– Après ces moments, chaque couple rencontre la personne qui les marie (Prêtre ou Diacre) pour préparer la célébration et continuer la discussion d'une façon plus personnelle.

– Mi-février (un dimanche proche du 14 février) vous serez invités par votre paroisse à une rencontre (incontournable) où il vous sera confirmé l'heure et le célébrant de votre mariage. C'est une occasion de régler tout ce qui est administratif concernant votre mariage. Et cet échange sera suivi d'une messe dans laquelle votre projet de mariage sera béni.

LA CEREMONIE

La cérémonie sera le moment où, devant Dieu, devant l'Eglise et devant vos familles et amis réunis, vous échangerez vos consentements et vous vous engagerez l'un envers l'autre, sous le regard de Dieu, à vivre d'un amour qui ne devra jamais cesser de grandir et de s'approfondir.

Cette cérémonie pourra être présidée par un prêtre ou par un diacre. Ils sont les témoins privilégiés, au nom de l'Eglise, de votre mariage. Ils manifesteront par la prière la bénédiction que Dieu vous accordera au jour de votre union, ainsi que le secours divin sur lequel vous pourrez toujours compter dans votre vie de famille. Par le mariage chrétien, vous vous engagez en effet dans une alliance l'un envers l'autre et avec Dieu.

VOTRE CONTRIBUTION A LA VIE DE L'EGLISE

Aucun sacrement ne peut s'acheter, mais une offrande est souhaitable pour la vie matérielle de la paroisse. Depuis la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat (1905) seule la générosité des fidèles fait fonctionner la paroisse et le diocèse. Pour financer ses dépenses (chauffage, électricité, livrets de chant, cierges, encens, traitement et déplacements des prêtres, formation des personnes qui les accompagnent, assurances, etc.) la paroisse ne dispose pas d'autres ressources que les dons des fidèles à l'occasion des différentes cérémonies, ou des offrandes de Messes. Cette offrande n'est pas une rémunération des frais de cérémonie mais plutôt une participation à la vie de votre Eglise qui est présente tous les jours, et pas seulement lorsque vous avez besoin d'une cérémonie. En partant de ce qui se fait en France, et au regard de la moyenne des dons, nous suggérons au moins **deux cent euros (200 €)**. Le chèque sera libellé au nom de la Paroisse où a lieu le mariage. Certains peuvent donner plus : qu'ils n'hésitent pas. Certains ne peuvent pas donner tant ; qu'ils donnent ce qu'ils peuvent. Et que chacun en soit remercié.

Vous pouvez remettre cette offrande soit en espèces, soit par chèque (à l'ordre de la paroisse dans laquelle la cérémonie aura lieu et dont vous trouvez les coordonnées sur le dépliant). Vous pouvez le faire lors d'une de vos rencontres avec le prêtre ou le diacre, ou bien le jour de la cérémonie ou encore la déposer au presbytère dans les jours qui précèdent ou qui suivent.

DES MOUVEMENTS D'EGLISE AU SERVICE DES COUPLES

Parmi d'autres mouvements qui peuvent vous aider à approfondir votre engagement spirituel dans le cadre du mariage et dont vous pouvez parler avec les prêtres, diacres et chrétiens de votre paroisse, voici 2 d'entre eux :

- Les Equipes Notre-Dame : 49, rue de la Glacière 75013 Paris.
Tél. 01 43 36 08 20 ou www.equipes-notre-dame.fr
- Le CLER, Amour et Famille : Organisme de formation agréé par le ministère des Affaires sociales, propose des parcours pour les couples chrétiens ou non désireux d'approfondir leur relation conjugale. (65 bd de Clichy, 75009 Paris, Tél. 01 48 74 87 60 ou <https://www.cler.net/>
A Reims : madame Natalie PEUGNET Conseillère conjugale et familiale CLER 06 26 23 50 28

POUR ALLER PLUS LOIN

Jeunes parents, vous demandez le mariage. Vous pouvez profiter de cette étape importante dans votre vie pour renouer des liens plus forts avec votre paroisse. Comme vous le savez, le nombre de prêtres a fortement décru au cours du temps, et l'Eglise a besoin de l'engagement de tous ses membres laïcs pour exister, plus particulièrement des jeunes adultes. ***La caractéristique d'une Eglise Vivante n'est pas qu'un nombre réduit de paroissiens fassent beaucoup de choses, mais qu'il y ait beaucoup de paroissiens avec un peu d'activité...***

Les services d'Eglise sont divers et variés : services aux plus jeunes (Eveil à la Foi, Catéchèse, Aumônerie, ...), Catéchuménat, équipes de préparation au baptême et au mariage, obsèques, participation à des Missions, nettoyage et fleurissement des églises, préparation des messes, chorale, lectures au cours des messes, service de communication, accueil à la Permanence paroissiale... Et bien d'autres activités, où vos compétences seront les bienvenues !

Plusieurs services ou mouvements vous sont également proposés pour décliner votre Foi dans la vie : Service Evangélique des Malades (visites), Action Catholique des Femmes, Rosaire, Partage de la Parole, Associations caritatives comme « Solidarité Associative avec le Burkina Faso », etc.

Chacun peut apporter sa pierre pour faire vivre l'Eglise, en fonction de ses goûts et de ses compétences (les compétences peuvent s'acquérir...). Si vous ne vous sentez pas assez sûr de vous, si d'aventure vous craignez de ne pas être à la hauteur parce que votre catéchisme est un peu loin, nous pouvons vous proposer un chemin pour retrouver vos racines chrétiennes. Contactez votre permanence pour voir comment cela peut se faire.

MEDITATIONS SUR LE MARIAGE

Le mariage : reflet de l'amour de Dieu³

Extrait de l'homélie du pape François lors de la messe d'ouverture du Synode sur la famille, le dimanche 4 octobre 2015 : « *Dieu n'a pas créé l'être humain pour vivre dans la tristesse ni pour rester seul, mais pour le bonheur, pour partager son chemin avec une autre personne qui lui soit complémentaire, pour vivre l'étonnante expérience de l'amour, c'est-à-dire aimer et être aimé, et pour voir la fécondité de son amour dans les enfants, comme le dit le psaume de ce jour (cf. Ps 128) ».*

Point de repère

Exhortation apostolique post-synodale « La joie de l'amour » du Pape François (2016).

(*En librairie, ou version numérique en .pdf disponible sur demande*).

³ Source : <https://www.paris.catholique.fr/>